



Federation of
Law Societies
of Canada

NCA

National Committee
on Accreditation

Plan de cours

Contrats

Révisé en septembre 2026

Les candidats doivent prendre note que le plan de cours pourrait être mis à jour à l'occasion sans préavis.

Il revient aux candidats de s'assurer d'avoir en main le plan de cours le plus récent.



Plan de cours – contrats

PORTÉE DU COURS

Ce cours porte sur les règles de la common law du Canada régissant les contrats. Le droit des contrats est un cours de base des programmes offerts par les facultés de droit canadiennes. Une compréhension des questions entourant la formation, la violation et l'exécution du contrat est essentielle pour saisir une bonne partie des éléments du droit commercial, du droit du travail et de l'emploi, du droit immobilier, du droit des affaires et de nombreux autres domaines du droit. Ce plan de cours vise à offrir aux candidats les bases nécessaires pour leur permettre de comprendre et d'appliquer les principes fondamentaux du droit des contrats.

L'examen en droit des contrats a pour but de vérifier si les candidats ont acquis une maîtrise des grands principes du droit des contrats qui s'appliquent au Canada.

Cette maîtrise suppose non seulement la connaissance des règles de droit, mais également la capacité d'appliquer ces règles pour résoudre des problèmes pratiques. À cette fin, il est nécessaire de pouvoir cerner les problèmes, tirer des conclusions générales à partir de la jurisprudence et de la documentation du cours et expliquer pourquoi la solution proposée est adéquate. En d'autres termes, les candidats doivent faire davantage que déceler les problèmes et réciter les règles de droit. Ils doivent être en mesure de résoudre des problèmes juridiques.

L'examen de ce cours comprend des questions axées sur des problèmes exigeant des candidats qu'ils analysent des faits contextuels, qu'ils y appliquent le droit applicable et qu'ils en arrivent à une conclusion. Il peut également comporter des questions à choix multiples ou à réponse courte.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

Après avoir terminé les lectures obligatoires, les candidats devraient être en mesure de faire ce qui suit :

- expliquer les principes fondamentaux de la common law du Canada régissant la formation, le caractère exécutoire, l'interprétation, l'exécution et la résolution des contrats;
- relever les questions contractuelles que soulève une situation factuelle et déterminer les principes de droit et les sources juridiques qui s'appliquent;
- analyser la question de savoir si les parties ont formé une entente exécutoire, y compris des questions concernant l'offre et l'acceptation, la précision suffisante des clauses du contrat et l'exécution des promesses;
- expliquer comment les ordres juridiques autochtones et la common law peuvent interagir dans les relations contractuelles mettant en cause des peuples autochtones;
- déterminer l'effet de la relativité contractuelle, des accords conditionnels, des assertions, des clauses contractuelles et des clauses d'exclusion de responsabilité;



- appliquer les principes régissant l'erreur, l'inexécutabilité, l'illégalité et la protection des parties plus faibles;
- repérer les redressements pouvant être obtenus en cas de violation et appliquer les principes régissant leur disponibilité et leur évaluation;
- raisonner par analogie à partir de la jurisprudence du cours, évaluer les arguments opposés et étayer une conclusion à l'aide d'une source juridique pertinente;
- distinguer les arguments logiques en matière contractuelle d'avec ceux qui sont incompatibles avec les principes applicables ou les sources juridiques du cours.

DOCUMENTS

Recueil de jurisprudence (obligatoire) :

- S. Ben-Ishai et D. Percy, *Contracts: Cases and Commentaries*, 12^e éd., (Toronto : Thomson Reuters, 2026). (Pour connaître les modalités d'achat, voir ci-dessous.)

Manuel (recommandé) :

- J.D. McCamus, *The Law of Contracts*, 3^e éd., (Toronto : UTP, 2020)

Autres bons manuels qui portent sur le droit canadien des contrats :

- A. Swan, J. Adamski et A. Na, *Canadian Contract Law*, 4^e éd., (Toronto : LexisNexis, 2018)
- S. Waddams, *The Law of Contracts*, 8^e éd., (Toronto : Canada Law Book, 2022)

LECTURES

Recueil de jurisprudence (lectures obligatoires)

Les textes à lire pour le cours figurent dans le recueil de jurisprudence du cours intitulé *Contracts: Cases and Commentaries*, 12^e éd., publié sous la direction de S. Ben-Ishai et D. Percy. La majeure partie du recueil doit être lue, mais certaines parties ont été exclues. Les chapitres et sections à lire sont indiqués dans le tableau figurant ci-dessous (les candidats doivent lire tant les décisions que les commentaires figurant dans les chapitres et sections du recueil dont la lecture est obligatoire).



La principale fonction du recueil de jurisprudence consiste à fournir des versions abrégées des décisions qui forment les fondements des règles de common law régissant les contrats au Canada. Le recueil de jurisprudence comprend des textes ainsi que des notes et des questions, mais son contenu se résume essentiellement à des jugements, qui constituent la matière première de la common law. Un recueil de jurisprudence n'est pas conçu pour fournir une explication ou un aperçu du domaine de droit concerné. Cette fonction relève plutôt du manuel.

Manuel (recommandé)

Nous vous recommandons fortement de consulter un ouvrage de doctrine ou un manuel dans le cadre de votre étude de la jurisprudence. Le manuel comporte des résumés de la jurisprudence et une explication des principes qui sont établis et appliqués dans celle-ci. Certains étudiants estiment qu'il est utile de lire les sections pertinentes du manuel avant de lire les décisions qui correspondent à celles-ci.

L'ouvrage de J.D. McCamus, *The Law of Contracts*, 3^e éd. (Toronto : UTP 2020) est recommandé, et le tableau figurant ci-dessous comporte pour chaque sujet des renvois aux sections pertinentes de cet ouvrage.

Base de l'examen

La maîtrise des lectures obligatoires est essentielle afin de réussir l'examen de ce cours. L'examen repose exclusivement sur les lectures obligatoires du recueil de jurisprudence indiquées ci-dessous. Les parties du manuel dont la lecture est recommandée fournissent des explications et présentent le contexte, mais ne font pas en soi l'objet de questions à l'examen. Les candidats ayant acquis leurs connaissances du droit des contrats dans un cours fondé sur d'autres ouvrages ou documents sont vraisemblablement peu outillés pour réussir l'examen du cours.

Acquisition des recueils et ouvrages

Il est possible d'emprunter la dernière édition (12^e) du recueil de jurisprudence obligatoire dans la plupart des bibliothèques de droit ou au moyen d'un prêt entre bibliothèques. Si vous désirez acheter un exemplaire auprès de l'éditeur, veuillez communiquer avec Sara Rydell, représentante des ventes dans le secteur éducatif chez Thomson Reuters. Faites savoir à Sara que vous êtes un candidat du CNE qui étudie en vue de l'examen en droit des contrats. Elle s'occupera de votre commande.

Voici le courriel de Sara : Sara.Rydell@thomsonreuters.com.

Le manuel peut être emprunté dans la plupart des bibliothèques de droit ou commandé en ligne :

<https://utppublishing.com/doi/book/10.3138/9781552215531>



RJ = recueil de jurisprudence : S. Ben-Ishai et D. Percy, *Contracts: Cases and Commentaries*, 12^e édition

Manuel : J.D. McCamus, *The Law of Contracts*, 3^e édition

Sujet	Décisions et commentaires*	Manuel **
Introduction	RJ : chapitre 1	Chapitre 1
Peuples autochtones et contrats	RJ : chapitre 2	-----
Offre et acceptation	RJ : §3.1 - § 3.19 RJ : §3.26 - §3.37 RJ : §3.40 - §3.47	Chapitre 2
Précision suffisante des clauses du contrat	RJ : §4.1 - § 4.9 RJ : §4.19 - §4.20	Chapitre 3
Exécution des promesses	RJ : chapitre 5	Chapitre 6(B), chapitres 4, 7, 8
Relativité contractuelle	RJ : chapitre 6	Chapitre 9
Accords conditionnels	RJ : §7.1 - §7.10	Chapitre 17
Déclarations et clauses	RJ : chapitre 8	Chapitre 6(D), chapitres 10, 15, 16, 18
Interprétation	RJ : §9.1 - §9.10	Chapitre 19
Clauses d'exclusion de responsabilité	RJ : chapitre 10	Chapitre 6(C), chapitre 20
Erreur	RJ : §11.1 - § 11.12 RJ : §11.16 - §11.25 RJ : §11.29 - §11.37	Chapitre 13
Inexécutabilité	RJ : §12.13 - § 12.22 RJ : §12.31 - §12.32 RJ : §12.35 - §12.37	Chapitre 14
Protection des parties plus faibles	RJ : §13.1 - §13.15	Chapitre 11
Illégalité et politiques publiques	RJ : chapitre 14	Chapitre 12
Redressements	RJ : chapitre 15	Chapitres 22, 23, 24

§ = « section » (p. ex. § 3.1 = section 3.1).

* *Lecture obligatoire.*

** *Lecture recommandée.*



Federation of
Law Societies
of Canada



National Committee
on Accreditation

Éditeurs canadiens

Thomson Reuters
(aussi **Carswell** et **Canada Law Books**)
19, rue Duncan
Toronto (Ont.) M5H 3H1

Tél. : 416-609-3800 ou 1-800-387-5164
Courriel : CAPTeam@thomsonreuters.com
(demandez le code de réduction du CNE de 10 %)
Site Web : <https://store.thomsonreuters.ca/fr-ca/home>

Irwin Law Inc.
(Presses de l'Université de Toronto)
14, rue Duncan
Toronto (Ont.) ON M5H 3G8

Tél. (Canada et É.-U.) : 416-862-7690 ou 1-888-314-9014
Télé. : 416-862-9236
Courriel : contact@irwinlaw.com
Site Web : <http://www.irwinlaw.com/>

Emond Montgomery
60, av. Shaftesbury
Toronto (Ont.) M4T 1A3

Tél. : 416-975-3925
Télé. : 416-975-3924
Courriel : info@emp.ca
Site Web : <http://www.emond.ca/>

LexisNexis Canada Inc.
(documents imprimés
seulement)

Service à la clientèle
Tél. : 905-415-5823 ou 1-800-668-6481
Télé. : 905-479-4082 ou 1-800-461-3275
Courriel : Customerservice@lexisnexis.ca
Site Web : <https://www.lexisnexis.com/fr-ca>

Ressources disponibles en ligne

La plupart de la jurisprudence et des ressources législatives dont les étudiants du CNE ont besoin se trouvent sur le site de CanLII, la source d'information juridique gratuite financée par la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (www.canlii.org). Cette source inclut toutes les décisions de la Cour suprême du Canada et de toutes les cours fédérales, provinciales, territoriales et d'appel.

Les frais d'inscription à l'examen incluent également l'accès gratuit aux ressources Advance Quicklaw de Lexis Nexis. Votre code d'utilisateur et votre mot de passe seront créés et envoyés à l'adresse électronique se trouvant dans votre dossier dans les semaines suivant la fin de la période d'inscription.

Vous pourrez ouvrir une session sur Advance Quicklaw à partir de la page <http://www.lexisnexis.com/ca/legal>. La première fois que vous ouvrirez une session, on vous demandera de modifier ou de personnaliser votre mot de passe. N'oubliez pas que votre code d'utilisateur et votre mot de passe sont personnels et qu'ils ne doivent être divulgués à personne.

Si vous oubliez ou perdez le mot de passe associé à votre compte Advance Quicklaw, vous pouvez l'obtenir en cliquant sur le lien « Vous avez oublié votre code d'utilisateur ou votre mot de passe? » sur la page de connexion. Pour toute autre question, veuillez envoyer un courriel à ftang@flsc.ca.

Lorsque vous recevrez vos identifiants Advance Quicklaw, veuillez lire et respecter les conditions d'utilisation, faute de quoi votre compte LexisNexis sera fermé sans préavis.

Vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle de LexisNexis Advance Quicklaw en envoyant un courriel à service@lexisnexis.ca ou en composant le 1-800-387-0899.